Petit sondage !!!!

Par **florelle**, le **24/11/2013** à **14:41**

bonjour à tous,

j'aimerai savoir, afin de me faire une idée, quel est votre exercice de droit favori entre le commentaire d'arrêt et le cas pratique!

merci à tous!

Florelle

Par **M. Babar**, le **24/11/2013** à **15:50**

Je dirais que ça dépend surtout du correcteur :D

Plus sérieusement les deux me conviennent, mais j'avoue que je n'aime guère les commentaires d'arrêts comparés.

Par **florelle**, le **24/11/2013** à **16:41**

j'avoues que ça dépend beaucoup du correcteur :/ moi personnellement je suis plutôt cas pratique, je suis nulle en commentaire :/

Par **Occlumens**, le **24/11/2013** à **18:37**

J'assure dans les deux exercices mais le cas pratique me plaît le plus.

Par **marianne76**, le **24/11/2013** à **18:40**

L'avis d'un enseignant vous intéresse t-il?

Par **florelle**, le **24/11/2013** à **19:43**

avec plaisir :)

Par **Poussepain**, le **24/11/2013** à **19:56**

Le commentaire d'arrêt, plus rentable que le cas pratique en terme de travail, quasi impossible a planter quand on sait lire un arrêt et qu'on a compris le fameux sens, valeur, portée.

Par **florelle**, le **24/11/2013** à **20:00**

ah d'accord mais moi personnellement je n'arrive jamais à faire un plan pour mes commentaires d'arrêts :s pour ce qui est de lire correctement l'arrêt je pense être au point, mais pour les commentaires ce n'est toujours pas ça la plupart du temps mon plan est hors sujet.. Pour dire vrai je n'ai jamais trop compris ce quil fallait commenter dans ce type de travaux :/

Par **marianne76**, le **24/11/2013** à **20:16**

Je n'aime pas les commentaires comparés
Les cas pratiques peuvent apparaître peut être plus ludiques et plus concrets, mais à mon sens le commentaire d'arrêt (simple) est le plus formateur, c'est là où votre esprit critique peut se développer ce qui n'est pas le cas dans un cas pratique, et il y a une nécessité d'être très structuré ce qui n'est pas non plus forcément le cas dans un cas pratique.
La rigueur dans le raisonnement qui est l'une des qualités du juriste c'est avec le commentaire qu'on l'obtient

Par **Booker**, le **24/11/2013** à **23:27**

Commentaire d'arrêt évidemment. C'est lors de ces exercices que l'on exerce véritablement notre esprit juridique, à la recherche du petit détail qui fera la différence, de la petite variation sémantique qui change tout le sens de l'arrêt, bref, je trouve cela plus ludique qu'un cas pratique qui me semble être un peu monotone comme exercice.

Par **marianne76**, le **25/11/2013** à **00:07**

Oui commentaire d'arrêt évidemment, je l'ai mis dans ma première phrase [smile3]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Oui Booker vous avez bien résumé l'exercice

Par **Yn**, le **25/11/2013** à **10:12**

J'ai toujours préféré le commentaire d'arrêt : formateur, technique, bref un excellent exercice pour comprendre le raisonnement juridique.

Les cas pratiques ne doivent pas être entamés trop tôt car il s'agit alors de restitution de cours déguisée, laquelle n'a pas grand intérêt.

Personnellement, si les étudiants maîtrisent parfaitement le commentaire (expliquer le raisonnement d'un autre) et la dissertation (construire son propre raisonnement) en licence, ils partent sur de bonnes bases.

Par **marianne76**, le **25/11/2013** à **12:15**

Tout à fait

Par **Visiteur**, le **25/11/2013** à **13:11**

Je préfère la dissertation.
Construire mon propre raisonnement, et m'appuyer sur des idées doctrinales comme jurisprudentielles.

Par **marianne76**, le **25/11/2013** à **13:26**

Bonjour,
Sauf que l'expérience me fait dire surtout en L2 que les étudiants redonnent plus le cours au lieu de construire un raisonnement. C'est assez logique car ils n'ont pas assez de recul et de maitrise du droit. J'ai essayé j'ai arrêté. Je préfère réserver les dissertations en Master. Je précise que dans le cadre d'un commentaire d'arrêt on vous demande aussi d'avoir un raisonnement puisqu'on vous demande d'avoir l'esprit critique et bien évidemment on peut se servir des idées doctrinales et l'on se sert de la jurisprudence c'est incontournable, l'arrêt à commenter n'étant pas tout seul dans son coin mais bien dans tout un contexte jurisprudentiel.

Par **Yann**, le **25/11/2013** à **14:15**

Certaines matières se prêtent mieux à l'un qu'à l'autre.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Personnellement j'ai une nette préférence pour la dissertation, je m'y sens plus libre.

J'aime bien les commentaires également, pour toutes les raisons évoquées plus haut et que je trouve très vraies.

En revanche, j'ai horreur des cas pratiques. Je n'ai jamais réussi à me plier à cet exercice.

Il y en a un autre qui n'est pas assez utilisé à la fac c'est la note de synthèse. Je pense qu'on l'emploi peu car en réalité il demande peu de réflexion. On peut même les attaquer sans aucune connaissance du sujet au départ. Ce demande plus de méthodologie que de savoir et de réflexion. Mais c'est utile pour apprendre à organiser une présentation ou un dossier, sans parler que nombre d'épreuve post fac demandent de passer pas là (concours,...).

Par **marianne76**, le **25/11/2013** à **16:51**

Comme vous le dites très justement , nul besoin d'avoir de connaissances et la note de synthèse peut porter sur tous les sujets d'actualité et donc pas forcément sur le droit. C'est pour cela qu'on n'en fait pas dans les 1ères années. Cependant la note de synthèse est pratiquée au niveau du Master, notamment dans les masters de carrières juridiques puisque c'est l'une des épreuves du CFRPA. Les préparations au CFRPA l'intègrent aussi.
Dans les masters qui préparent aussi aux concours on a ce type d'exercice.

Par **florelle**, le **25/11/2013** à **18:53**

en résumé il y a là une nette préférence pour l'incontournable commentaire d'arrêt :D

Par **Caro line**, le **08/12/2013** à **00:21**

Bonsoir,

Moi aussi je préfère bien plus le commentaire d'arrêt, au moins tout est là et quand on a compris le truc, ça va tout seul. En ce qui concerne les cas pratiques, je pars toujours dans la mauvaise direction, il suffit de dériver dès le début pour que toute la suite du raisonnement soit erroné. Vive les commentaires d'arrêts !

Par **permito**, le **08/12/2013** à **22:55**

Je preferes le cas pratique on va direct au but, on se prend pas la tete avec la citation d'auteurs ou de que sais-je encore.
La dissert et le commentaire d'arrêt c'est bien pour developer son esprit critique mais j'ai déjà assisté a des audiences en tribunal correctionnel et parler avec des avocats en droit des

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

affaires jamais un avocat ne fait de grand discours avec citation d'auteur et leur doctrine. Ils vont au but directement. Comme le cas pratique.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés